

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf du mois de septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de MORIZES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame CHOVIN Michèle, Maire.

Présents : CHOVIN Michèle, CORRIOLS Philippe, BOUQUET Alain, BERNEDE Laurent, VASSEUR Patrick, BERNADOU Coralie, DUBOURG Isabelle, TARTAGLINO Nathalie, LELEU Olivier, RUINIER Francis, BORDAS Stéphanie.

Absents excusés : CERTAIN Sylviane, DEZELLIS Yannick, GENESTAL Anthony, TOULAT Vincent.

Madame Le Maire demande si aucune opposition ou rectification n'est à faire sur le compte rendu du dernier conseil.

Aucune rectification n'est à faire.

M. SIMMONS Paul et sa fille sont présents en début de réunion pour expliquer leur projet de parc de panneaux photovoltaïques.

Ils ont déposé une déclaration préalable en 2021 pour l'installation de 700 panneaux photovoltaïques au sol sur leur parcelle classée en zone urbanisée de la carte communale. Cette déclaration a été acceptée.

Aujourd'hui, un nouveau décret les contraint de modifier leur projet. En effet, EDF ne rachètera pas l'électricité si leurs panneaux sont au sol. Leur installation de 250 kw doit être sur toiture pour que l'électricité soit rachetée. Leur solution est d'installer leurs panneaux sur des ombrières. Le service urbanisme de la Communauté de Communes étudie actuellement leur cas afin de trouver la meilleure solution.

Lorsque le PLUI sera voté, leur parcelle sera classée en zone agricole non constructible, cela pourrait compliquer leur projet...

Garage dans le bourg (électricité)

L'acte d'achat des garages a été signé le 24 août 2022.

L'électricité doit être refaite dans le bâtiment. Un devis a été demandé pour l'achat du matériel nécessaire : 789.10 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'employé communal (travaux en régie).

Le conseil municipal donne son accord pour acheter ce matériel.

Miroir au lieu-dit Cirette

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé d'installer un miroir au lieu-dit Cirette pour les véhicules qui arrivent de la voie communale n°3.

Un devis a été demandé pour la fourniture et l'installation : 1 380 € TTC.

Ce miroir sera installé prochainement.

Pour la vitesse excessive sur cette route, le Centre Routier propose plusieurs solutions : installer un plateau, aménager une zone 30, ... A voir...

Passerelle sur la Vignague

Il est envisagé d'installer une passerelle sur la Vignague afin de relier le parc, la plaine des sports et l'arboretum.



Madame le Maire a rencontré, M. BOUSQUET d'Epi Dropt et a pris contact avec la DDTM et le Centre Départemental afin de savoir quelles sont les préconisations pour cette installation. Des devis doivent être demandés pour la création d'une passerelle en bois.

Foyer rural : parking, éclairage, wifi, bruit

Le foyer a été loué tout l'été. Le parking sera terminé mi-octobre et l'éclairage sera fait fin octobre.

Les démarches vont être faites pour installer le wifi, notamment pour suivre la consommation des panneaux photovoltaïques.

Beaucoup de personnes se plaignent du bruit lors des locations. Un document a été ajouté au contrat afin d'avertir les organisateurs sur le respect du voisinage. Les portes doivent être fermées dès 22 h et la puissance de la sonorisation doit être limitée à un niveau de 90dB.

Afin de faire respecter ces préconisations, plusieurs solutions existent : acheter un sonomètre qui indique par un voyant rouge lorsque le niveau sonore est dépassé ou installer un système qui coupe le courant s'il y a trop de bruit.

La commission communale du foyer rural doit se réunir le 26 septembre à 18 h 30 au foyer rural.

Défi sport

Le défi sport est organisé le 2 octobre, afin de faire découvrir les associations de la commune et éventuellement des communes extérieures.

Il est prévu une initiation au Qi Gong, une balade morizéenne, de la pétanque, les courts de tennis seront ouverts...

Apéritif et auberge espagnole.

Point rentrée des classes

Il y a 164 enfants inscrits dans les écoles du BACALOMO. 41 enfants sont domiciliés à Morizès.
7 classes accueillent les enfants.

Spectacle de Noël

Madame le Maire propose de prévoir un spectacle de Noël pour les enfants. Ce spectacle serait organisé le 17 décembre avec un goûter. Le budget moyen est de 500 €. Le conseil municipal donne son accord. Un spectacle touchant plusieurs tranches d'âges sera choisi.

Questions diverses

-Ecole de Football

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus d'école de football à Morizès. Elle doit prendre contact avec l'association pour savoir exactement quelles en sont les causes : manque d'entraîneurs, influence du club de la Réole, manque d'information, ...

-Spectacle pour les aînés

Un spectacle interactif est prévu le 11 octobre à CASSEUIL pour les plus de 55 ans.

-Panneaux photovoltaïques

Un article va paraître dans le Républicain concernant l'installation des panneaux photovoltaïques à Morizès. Cette installation a coûté 35 366.88 € HT. La commune a obtenu la DSIL pour 10 610.06 € et un fond de concours de la Communauté de Communes du Réolais de 10 000 €.

Depuis le mois de mai, les panneaux ont cumulé 12 376 kW à 15,120c €/KWh.

L'étude va être faite pour l'installation de panneaux sur d'autres sites de la commune.

-Motion

Une motion va être prise par les maires à la Communauté de Communes pour soutenir les petits viticulteurs. Actuellement la viticulture subit une grosse crise.

-Déchets verts

Les déchets verts peuvent désormais être déposés chez M. Franck LECOURT à Casseuil. La commune n'a donc plus besoin d'acheter un broyeur.

-Réserve d'eau

La commune doit réfléchir pour installer des réserves d'eau notamment en descente des toitures.

-Bureau du Maire

La peinture et le sol du bureau du maire doivent être restaurés. Le sol est taché et gondole.

Un devis a été demandé pour la peinture et le sol : 539 € TTC. Les travaux seront réalisés par l'employé communal.

Le conseil municipal donne son accord.

-Assainissement

L'étude pour les assainissements des bâtiments communaux va être relancée.

-Logement

Un nouveau locataire prendra le logement n° 6 à compter du 1 novembre.

-Ambroisie

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement et du Contrat Local de Santé, une formation gratuite sur la lutte contre l'ambroisie, plante colonisatrice hautement allergisante, sera organisée à destination des élus et des agents techniques.

L'employé communal y sera inscrit.

